

L'AVENIR
Se publie à deux Editions. La première édition paraît tous les jours...

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

LA PRESSE CANADIENNE. (Du Canada Indépendant.) M. Papineau et l'Annexion. Le comité qui avait préparé l'assemblée de samedi...

Petite Nation, 25 oct. 1849. A messieurs les membres du comité annexionniste de Québec. Invité par un grand nombre de concitoyens respectables de toutes origines...

Ce n'est pas d'aujourd'hui ni récemment, que j'exprime mes vœux sincères, inaltérables pour la fin du régime colonial, où les désirs, les nécessités des plus faibles peuples...

Dès 1829, avec ceux des ministres du roi et des membres du parlement britannique que je vis, je discutai ce problème de la séparation, avec les mêmes indépendance, liberté et conviction...

Jadis, et si vous le voulez, que votre régime colonial est un peu moins mauvais que celui des autres puissances Européennes. C'est moi de vos gloires d'avoir formé des colonies qui ont su se bien constituer et se bien gouverner...

valait plus pleinement que dans vos gouvernements royaux, où l'influence de vos envoyés et de leurs favoris, quoique moins grande qu'elle ne l'est en Canada, a été assez nuisible...

Depuis lors, en chambre et hors de la chambre, avec tous et chacun des gouverneurs, commissaires et autres envoyés du gouvernement Anglais en Canada, j'ai uniformément exprimé les mêmes sentiments...

Qu'attendu que l'histoire n'offrirait point d'exemple, qu'un si vaste territoire pût se gouverner républicainement, il ne fallait pas donner que la confédération se fractionnât bientôt en États séparés, et qu'il fallait attendre cette époque pour reconnaître l'indépendance des colonies anglaises...

Depuis cette époque le gouvernement est devenu de plus en plus dépendant, corrompu et corrupteur. Pouvait-il sortir rien de pur et d'honnête de plus et des vices d'un intendant aussi déshonné que le fut sir Poulet Thompson?

Le prétendu gouvernement responsable, qui n'a rien de plus que d'être un système de servilité pour tout ce qui l'aurait ou soupçonnerait le désir du bureau colonial, ne peut et ne veut rien faire pour retirer le pays de la dépression...

ne peut manquer d'y remarquer, mais j'aime mieux parler d'un sentiment, que de paraître indifférent à une aussi bonne cause que celle qui engage votre attention...

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, du 24 courant, avec copie de la résolution adoptée par le comité nommé pour préparer une démonstration publique en faveur de l'annexion...

Je ne crains point de répondre et de vous dire, après mûre réflexion, moi qui ai poussé la loyauté jusqu'à l'impopularité, comme j'observe, si correctement le Courrier des États-Unis, que le seul espoir de l'annexion est la séparation paisible et amicale de cette Colonie d'avec la Métropole...

Je ne crains point de répondre et de vous dire, après mûre réflexion, moi qui ai poussé la loyauté jusqu'à l'impopularité, comme j'observe, si correctement le Courrier des États-Unis, que le seul espoir de l'annexion est la séparation paisible et amicale de cette Colonie d'avec la Métropole...

Je ne crains point de répondre et de vous dire, après mûre réflexion, moi qui ai poussé la loyauté jusqu'à l'impopularité, comme j'observe, si correctement le Courrier des États-Unis, que le seul espoir de l'annexion est la séparation paisible et amicale de cette Colonie d'avec la Métropole...

TRIBUNE DU PEUPLE Libéré de penser. Entretiens de la Campagne. LES MEMES INTERLOCUTEURS.

LE RENTIER à Campagnard.—Mais dites-moi donc, vous avez publié toute notre conversation de l'autre jour!

CAMP.—Non certes! il n'en est dans le clergé que dans toutes les autres professions. Tous les avocats, tous les notaires sont si également instruits!

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Tous les prêtres ne sont donc pas également éclairés!

CAMP.—Non certes! il n'en est dans le clergé que dans toutes les autres professions. Tous les avocats, tous les notaires sont si également instruits!

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

ANNONCES. Les annonces sont reçues aux bureaux du journal depuis 8 heures a. m. à 7 heures p. m., tous les jours.

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

LE RENTIER.—Oh bien, par exemple, qu'ils disent que ce n'est pas faute de plus d'instruction, mais que ce n'est pas faute de plus de courage et de plus de conviction...

premier livre que j'aurais dû voir consacrer cette propriété... Le nouveau monde certainement accourra le jour de l'ancien; il y a même apparence que cela commencera par les colonies les plus fortes et les plus favorisées; mais dès que l'une aura fait le saut, autant en feront toutes les autres.

Annexionniste en 1837, Annexionniste en 1849. Comté de Huntingdon, Nov. 1849. Faux témoignage ne dirai ni mentiras succumbent.

Nous soussignés, déclarons avoir entendu dire M. Xavier Robert que M. le curé Bruneau, le tracassait journellement pour son agence et réception du journal l'Avenir. Edmond Malhot, Jérémie Chagnon, C. Dansereau, M. D. Ambrose Sénécal, père, L. A. Sénécal, Louis Chagnon.

Je prends sur moi de faire un public les excès de M. X. Robert; dont je connais très bien les sentiments; en regard à ce qui a paru sous son nom dans la Minerve du 29; il écrivait sous la dictée de monsieur le curé.

Pourquoi ne fait-on pas comme chez le militaire? Quatre années dans la même place me paraissent bien assez; et par là mes frères les curés accomplissent les fonctions de la charité dans la paroisse.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Avant d'entrer au ministère, je dois rectifier quelques erreurs typographiques qui se sont glissées dans mes précédentes correspondances. Entrez autres graves erreurs que je vous avais prié de corriger, sont celles-ci: "Le légende re- çoit cent fois plus que chaque paroisse du peuple, sans aucun titre, outre un juste salaire pour son ministère, sans parler de ce qu'il a à faire plus de dépense aujourd'hui qu'au temps de son père."

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Avant d'entrer au ministère, je dois rectifier quelques erreurs typographiques qui se sont glissées dans mes précédentes correspondances. Entrez autres graves erreurs que je vous avais prié de corriger, sont celles-ci: "Le légende re- çoit cent fois plus que chaque paroisse du peuple, sans aucun titre, outre un juste salaire pour son ministère, sans parler de ce qu'il a à faire plus de dépense aujourd'hui qu'au temps de son père."

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Avant d'entrer au ministère, je dois rectifier quelques erreurs typographiques qui se sont glissées dans mes précédentes correspondances. Entrez autres graves erreurs que je vous avais prié de corriger, sont celles-ci: "Le légende re- çoit cent fois plus que chaque paroisse du peuple, sans aucun titre, outre un juste salaire pour son ministère, sans parler de ce qu'il a à faire plus de dépense aujourd'hui qu'au temps de son père."

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Avant d'entrer au ministère, je dois rectifier quelques erreurs typographiques qui se sont glissées dans mes précédentes correspondances. Entrez autres graves erreurs que je vous avais prié de corriger, sont celles-ci: "Le légende re- çoit cent fois plus que chaque paroisse du peuple, sans aucun titre, outre un juste salaire pour son ministère, sans parler de ce qu'il a à faire plus de dépense aujourd'hui qu'au temps de son père."

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Avant d'entrer au ministère, je dois rectifier quelques erreurs typographiques qui se sont glissées dans mes précédentes correspondances. Entrez autres graves erreurs que je vous avais prié de corriger, sont celles-ci: "Le légende re- çoit cent fois plus que chaque paroisse du peuple, sans aucun titre, outre un juste salaire pour son ministère, sans parler de ce qu'il a à faire plus de dépense aujourd'hui qu'au temps de son père."

veut accaparer comme son patrimoine la 26ème partie de tous les grains récoltés chaque année dans le pays catholique, n'est certainement pas celui qui suit les préceptes de Jésus-Christ et de l'homme de bien; mais il sera payé et humble de cœur, ce clergé à qui suivra les conseils de St.-Paul à St.-Timothée.

Nihil inultum in hunc mundum; hand dubio modum non auferre quod possimus; habentes alimenter et quibus legibus, hoc est sumus. Radix omnium malorum est cupiditas, St. ch. 6.

Nous n'apporons rien dans ce monde; j'est certain que nous n'en pouvons rien emporter. St. Paul à St. Timothée, chapitre 6. Radix omnium malorum est cupiditas, St. ch. 6.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

Un catholique. Verchères 5 novembre 1849. M. le Directeur.

et le Dammé de la Minerve ne peuvent pas dégrader mes calculs sur la dime. Ils sont les vus de voir que j'ai démontré de la manière la plus évidente que les curés desservant du Canada ont dû recevoir chacun en 1844, (en supposant que la dime eût été également divisée entre cent fois plus de grains que chaque homme du peuple, sans travail, sans trouble, et à part d'un respectable salaire payé pour leur ministère sous forme de cens, sans parler d'un magnifique logement, de bonnes dépendances, d'un vaste terrain employé en jardin et en prairie et aussi de l'usage d'une terre et quelquefois de deux, pour l'avantage de chaque curé. J'avais été bien modéré dans mes calculs en ne donnant que cent fois plus de grains aux curés qu'au cultivateur, et cela en supposant que le curé ait reçu le revenu du casuel qui est, en moyenne, cent piastres par paroisse au moins, la valeur du logement, des dépendances, du jardin, de la terre ou des terres à l'usage du curé, estimant le logement dans le presbytère à 50 piastres, le curé, avoir 100 piastres, on voit qu'il aura, avec le casuel de 100 piastres, un revenu de 250 piastres en sus de la dime. Il faut bien remarquer que la dime a été estimée dans mes calculs d'après le recensement de 1844 qu'on sait être très défectueux en moins, tant sous le rapport de la population que des revenus agricoles du Bas-Canada. Or si chaque paroisse du peuple, en bien travaillant, n'a que 16 minots de grains pour sa part et que chaque curé en ait dû recevoir en dime 1600 minots, faisant cent fois plus que chaque paroisse du peuple, et ajoutant le revenu de la terre à l'usage du curé, avoir 100 piastres, il est clair que le curé doit avoir un surcroît de revenus très considérables.

Les Mélanges ne pouvant refuser mes calculs basés sur des faits, n'ont pas d'autre alternative, que de dire que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Quant à moi, j'ai dit que les curés n'ont pas reçu en 1844 1600 minots de grains, ils se contentent de nier et dire brutalement, "C'est faux". La foi va bien en religion, mais elle ne va pas du tout en politique, et encore moins en mathématiques. Ces charitables messieurs insinuent que les habitants ne paient pas tous honnêtement leur dime. Et puis, ils disent que le curé n'a fait souvent remise, et que ces remises de calculs. Quant au rocher de malhonnêteté lancé indirectement contre les payeurs de dime, c'est à eux à en faire justice, et quant à la remise de la dime que le curé pourrait faire à certains habitants, cela ne détruit pas l'obligation pour les autres de payer. Ce serait en fait un plus un acte de faveur exercé par le curé envers quelques uns de ses favoris. Mais la loi est obligatoire pour tous ceux qui ne voudraient pas aller s'humilier devant leur curé pour lui demander servilement la remise de leur dime.

Et quelle est donc l'œuvre de bienfaisance de la plus indispensable nécessité, si ce n'est de pourvoir à l'éducation et à l'instruction du peuple? Et cependant, M. le curé roule carré, donne des écus d'annus non pas aux habitants de sa paroisse, mais avec des étrangers, souvent même, protestants qu'il préfère quoiqu'à ses compatriotes catholiques; puis on bâtit des palais, des maisons pour le retraite des curés quand il ne peut ou qu'il ne veut pas servir. Car quand on est riche et indépendant on se retire chez soi et on laisse le service sacré à d'autres curés qui eux, sont sans doute forcés de chercher leur abaissement dans la sacristie. Et c'est le peuple agricole à qui on arrache près d'un demi million de piastres par année en dimes, qui est continuellement taxé pour les constructions et réparations d'églises de presbytères, pour payer les cens et rentes, lots et ventes, et corvées; les constructions et réparations de ponts, et entretiens de chemins, les charges onéreuses de jurés et de connétables sous peine de grosses amendes, la construction, les réparations et la taxe des écoles municipales. C'est encore le peuple qui paie les 250,000 de taxes formant les revenus de cette province, et cependant c'est encore le peuple agricole qui ne peut sortir de sa demeure sans payer les frais de passage de barrières, de ponts, etc.

Outre le revenu en dime qu'il ajoute le revenu du casuel et des profits de la terre à l'usage du curé, qui se monte encore à la somme de 250 piastres par paroisse, en moyenne, faisant un total de 72,500 piastres de plus par année. Cette dernière somme à 6 pour cent représente encore un second revenu de 4,350 piastres; ce qui fait 3,389,800 piastres, fait un capital de 4,698,133 piastres pour le soutien de 250 curés dans des campagnes, à part des villes. Mais ce n'est pas tout. Les évêques catholiques du pays reçoivent des sommes considérables pour les dépenses qu'ils font pour leur ministère. C'est ainsi qu'ils ont des publications de mariages, par exemple, et autres règlements de l'église dont on obtient facilement la dispense avec de l'argent.

Il serait juste aussi d'ajouter à la dotation du clergé canadien, les immenses revenus des seigneuries de Montréal, du Lac des Montagnes et de St.-Sulpice pour le séminaire de Montréal, et les seigneuries de l'Isle Jésus et de la Côte de Beauré pour le séminaire de Québec, lesquelles seigneuries donnent un revenu suffisant au moins pour soutenir et subventionner tout le clergé catholique du Canada.

Il est donc démontré à l'évidence que le clergé reçoit un revenu énorme, en regard à la pauvreté du pays. Il faut bien que le revenu soit immense puisque les Mélanges Religieux sont forcés de le reconnaître. Mais, disent-ils, "si le peuple donne beaucoup à ses prêtres, il ne doit pas leur en rendre autant". Croyez-vous que le clergé ne doit pas être traité avec la même justice que le cultivateur? Les Mélanges Religieux ont dit que le clergé ne doit pas être traité avec la même justice que le cultivateur? Les Mélanges Religieux ont dit que le clergé ne doit pas être traité avec la même justice que le cultivateur?

Quant à l'équivalent que le peuple reçoit de la dime, c'est à lui à en juger. C'est aux paroisses à voir combien d'écoles et de bibliothèques publiques ont été établies et soutenues par les curés dans les paroisses qui ont donné à leurs curés plus de 1600 minots de grains, et ce sont les paroisses qui ont donné moins de 1600 minots de grains. Pour ce qui est de la caisse d'épargne créée par les curés, j'ai déjà écrit Corneille à ce sujet. Ce n'est pas ce qu'on ôte au peuple qui enrichit, c'est ce qu'on lui laisse.

Les arrogantes et ridicules louanges que vous prodiguez à votre corps et que vous nous faites entendre par vos journaux, ne sont que des éloges de quelques maisons d'éducation, tombées à plat et font pitoyable. Nous sommes disposés à reconnaître le bon usage de la dime et le zèle ardent de certains prêtres qui ont fondé ou contribué à fonder les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de St.-Theodore, de Chamilly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais ces éloges ne nous empêchent pas de reconnaître que l'Université de Montréal, qui a en avant la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, du revenu du clergé? D'ailleurs que songez-vous à l'éducation de la jeunesse ces quelques collèges où il faut mille cérémonies pour entrer et où vous n'avez que des professeurs d'éducation clericale? Mais vous nous reprochez sans cesse de n'avoir pas fondé d'établissements d'éducation. Et vous vous fondez sur les collèges de St.-Hyacinthe, de



